

Nos partenaires

MÉDIATION DE L'EAU



La SEMIDAO partenaire de la Médiation de l'Eau.

Le dispositif de médiation a été mis en place dans le but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement conformément à la Loi dite « loi consommation » n°2014-344 du 17 mars 2014 et aux dispositions réglementaires prévues par l'ordonnance n° 2015-1033 du 20 août 2015.

Le service de la Médiation de l'Eau ne peut instruire un litige que si le consommateur a tenté de le résoudre au

préalable par une réclamation écrite auprès du gestionnaire du service (SEMIDAO).

Si aucune solution n'a pu être trouvée avec le gestionnaire ou si aucune réponse n'a été apportée à la réclamation, la Médiation de l'Eau peut être saisie soit directement sur son site internet :

www.mediation-eau.fr

qui comporte les informations utiles ou par courrier à l'adresse suivante :

Médiation de l'eau

BP 40 463

75366 PARIS Cedex 08

Lien : [Pour en savoir plus sur la médiation de l'eau : \(http://www.mediation-eau.fr/\)](http://www.mediation-eau.fr/)